



BAROMÈTRE MENSUEL DÉPARTEMENTAL MARS 2022

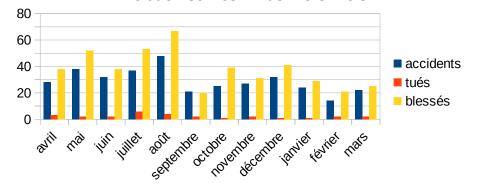
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude

Ce document est élaboré par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR), à partir des données provisoires de l'ONISR. Un accident corporel de la circulation routière se définit comme un accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule, et provoquant au moins une <u>victime (V)</u> qui sont :

- les tués (T) (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident) ;
- les blessés hospitalisés (BH) (admis dans un hôpital plus de 24 heures) ;
- les **blessés légers (BL)** (nécessité de soins médicaux, et hospitalisés moins de 24 heures ou pas hospitalisés). **B** = Nombre de blessés hospitalisés et de blessés légers (BH+BL)

Bilan ATB/V	A	Т	вн	BL	V
Mois de mars 2022	22	2	7	18	27
Mois de mars 2021	19	3	7	14	24
Moyenne mars 2017-2019	29	1	14	22	38
Cumul au 31/03/2022	60	5	23	52	80
Cumul au 31/03/2021	61	6	24	54	84
Comparaison cumul 2022 / 2021	- 1 (-2%)	– 1 (– 17 %)	- 1 (-4%)	- 2 (-4%)	- 4 (- 5 %)

Evolution sur les 12 derniers mois



Victimes	Répartition par catégories d'usagers						
	Ţ	J.	<u> </u>		**		Autres
mars - 2022	T=0 B=5	T=0 B=1	T=0 B=2	T=2 B=4	T=0 B=13	T=0 B=0	T=0 B=0
mars - 2021	T=0 B=1	T=1 B=3	T=0 B=0	T=0 B=4	T=2 B=12	T=0 B=1	T=0 B=0
Évolution 2022/2021	71	7	71	71	7	7	→
Cumul 2022	T=0 B=10	T=0 B=5	T=0 B=4	T=2 B=10	T=3 B=45	T=0 B=1	T=0 B=0
Cumul 2021	T=0 B=6	T=1 B=6	T=1 B=2	T=0 B=14	T=4 B=48	T=0 B=1	T=0 B=1
Évolution 2022/2021	71	<u> </u>	71	<u>u</u>	4	→	7

Totaux	Tués	Blessés
au 31/03/2022	5	75
2021 sur la même période	6	78
2019 sur la même période	9	100

Commentaire :

Ce mois ci, 6 conducteurs de véhicules légers étaient alcoolisés ce qui représente un facteur alcool présent dans 27 % des accidents du mois et 7 conducteurs roulaient à une vitesse excessive ou inadaptée (parmi lesquels 3 conducteurs de moto et 4 de véhicules légers), le facteur vitesse est la présent dans près d'un tiers des accidents et dans 50 % des accidents en moto.

Faits marquants :

Les 2 personnes qui ont perdu la vie sur les route de l'Aude ce mois-ci sont des usagers de deux roues motorisés :

- un motard qui roulait à une vitesse excessive et par vent soutenu perd le contrôle de sa moto et fait un chute mortelle.
- un automobiliste arrêté à un stop ne voit pas arriver un scooter, démarre, le percute et tue son conducteur.

Un utilisateur d 'engin de déplacement personnel à moteur est gravement blessés lors d'un manœuvre de dépassement dangereuse. Cet accident a eu lieu dans une station balnéaire, en agglomération, sur une voie communale.

Localisation de l'accidentologie mensuelle







Plus d'information sur : https://www.securite-routiere/gouv.fr https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/

Cette plaquette d'information dresse un bilan provisoire mensuel de l'accidentalité routière dans le département de l'Aude. Elle a été réalisée à partir des données fournies par les forces de l'ordre lors des accidents corporels de la circulation.

Production : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude 105 Boulevard Barbes – 11838 CARCASSONNE Cedex 9

Site internet : http://www.aude.gouv.fr/bilan-d-accidentalite-routiere-r147.html téléphone : 04 68 10 31 00 / mail : securite-routiere@aude.gouv.fr

Contact : Service Prévention des Risques et Sécurité Routière / Unité Sécurité Routière et Ingénierie de Crise (USRIC)

PISTE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE DEUX ROUES MOTORISES







Cette belle action de sensibilisation et d'initiation a été accueillie du 14 au 18 mars à Carcassonne et permis de sensibiliser environ 200 élèves des collèges du Bastion et André Chénier sur les temps scolaires.

Les élèves ont bénéficié d'un apport théorique sur les équipements de protection obligatoires et recommandés à deux roues, l'incompatibilité entre la conduite et la consommation d'alcool et de stupéfiants, les permis, l'assurance et le partage de la route. Puis, ils ont été dirigés vers les ateliers pratiques d'initiation :

- essai sur simulateur de conduite fixe ;
- circulation sur piste sur une moto à double commande avec un moniteur de la police nationale (CRS) ;
- circulation sur piste en autonomie encadrée par les moniteurs.

Le mercredi après midi, 48 adolescents de divers quartiers de la ville sont venus en accès libre et gratuit pour s'entraîner à la circulation en sécurité. Ils ont pu en fonction de leur niveau essayer plusieurs modèles de deux-roues, profitant pleinement du matériel de qualité mis à leur disposition.

La semaine s'est terminée par un challenge mettant 6 élèves sélectionnés en compétition lors d'une épreuve théorique et d'une épreuve de maniabilité lente. Tous les finalistes ont reçu une paire de gants homologués ; les trois premiers sont repartis, bien équipés, avec casque et/ou blouson.

https://www.assurance-prevention.fr/crs

Le plan départemental d'actions de sécurité routière organise ce type d'action car les accidents de la route sont la première cause de blessures et de mortalité des jeunes en particulier à partir de 14 ans.